

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

SLO

ID : 081-218102846-20221006-D22018CCAS-DE

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D22018CCAS
Séance du 6 octobre 2022 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le six octobre de l'an deux mille vingt-deux à 18h30

Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation
Le 27 septembre 2022

Date d'Affichage
Le 27 septembre 2022

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 13 octobre 2022

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS,
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse
FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI,

Membres nommés : Michèle CAMEL, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,
Francis SERVAIS

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Gérard HERNANDEZ, Anne-
Laure GRILLOT, Bruno VICTORIA

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Aides aux particuliers – Situation n°2

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation de Mme
domiciliée sur la commune au

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié la situation de Mme décide :

- ✓ de régler directement à l'association Espace Jeunesse, sur présentation de la
facture, la somme de 368 euros pour s'acquitter des frais du Centre de Loisirs
des mois de juillet et août 2022 pour ses quatre enfants.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 6 octobre 2022

Le Président,
Gérard POUJADE



La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.